Pollution atmosphérique, qualité de l'air: valeurs limites du benzène et du monoxyde de carbone CO (direct. 96/62/CEE)

1998/0333(COD) - 04/08/2000 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission ne préparera pas de proposition modifiée mais invite le Conseil à tenir pleinement compte de l'amendement du Parlement qui vise la nécessité de tenir compte, lors de la mise à jour de la directive en 2004, non seulement de la pollution de l'atmosphère extérieure mais aussi de celle de l'air en espaces clos.